

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 16 janvier 2021

Le 16 janvier 2021 à 10h30 à la mairie de Borne.

Date de convocation : 9 janvier 2021. Conseillers en exercice : 7. Présents ou représentés : 7.

Conseillers présents : Champel Thierry, Gleyze André, , Michel Yves., Perrin Jean-Michel, Tailland Thierry.

Absentes excusées : Gleyze Jeannine née Barbut : pouvoir à Thierry Tailland ; Laborde Josette née Dieudonné : pouvoir à Thierry Champel. Secrétaire de séance : Yves MICHEL.

Objet : Pose de barrières sur le GR7

Le Maire indique à l'Assemblée qu'il avait été décidé de demander au PNR des Monts d'Ardèche une aide financière et technique pour la fourniture et la pose de trois barrières sur le GR7 afin de limiter la détérioration de ce sentier par les véhicules motorisés. Ce type de véhicules motorisés est interdit sur la portion de ce GR sise sur le territoire communal de Borne (sauf pour les riverains, les ayant-droit et le service) néanmoins de nombreux groupes de motards et de voitures 4X4 l'emprunte au mépris de l'interdiction.

Le P.N.R. des Monts d'Ardèche a répondu favorablement à la demande de la commune en prenant à sa charge la fourniture des barrières. La pose de ces barrières reste à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Borne décide :

- **De faire procéder à la pose desdites barrières au plus tôt,**
- **De demander au Maire de trouver une entreprise locale pour effectuer ce travail, à défaut de confier à l'entreprise Gaillard de St Flour de Mercoire qui fournit les barrières de procéder à leurs poses.**

Pour : 7.

Ainsi fait et délibéré à Borne le 16 janvier 2021.

Pour extrait conforme, le Maire, Thierry Champel